Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

| | |
|---|---|
| **Secrétariat général**<br>**Délégation à la mobilité et aux carrières**<br><br>**78, rue de Varenne**<br>**75349 PARIS 07 SP**<br>**0149554955** | **Note de mobilité**<br><br>**SG/DMC/2018-643**<br><br>**30/08/2018** |

**Date de mise en application :** 30/08/2018
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 30/08/2018
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Vacance de l'emploi de directeur adjoint des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF<br>DAAF<br>DDT(M)<br>DD(CS)PP |

**Avis de vacance de l'emploi de directeur adjoint des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon**

JORF n°0199 du 30 août 2018

L'emploi de directeur adjoint des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon est susceptible d'être vacant à compter du 1er novembre 2018. Cet emploi est classé dans le groupe V au sens du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Intérêt du poste

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un territoire français situé en Amérique du Nord doté d'une biodiversité unique (forêt boréale) qui comprend deux îles principales : Saint-Pierre et Miquelon-Langlade, pour une population de 6200 habitants. L'enjeu de développement constitue un objectif prééminent des politiques publiques développées par l'ensemble des acteurs de ce territoire.

Aux côtés du directeur, le directeur adjoint, avec l'adjoint au directeur en charge du service des affaires maritimes et portuaires, contribue à la direction d'un service rassemblant les compétences de l'Etat dans des domaines très diversifiés (agriculture, alimentation, urbanisme, logement, transition énergétique et écologique, activités maritimes et littorales, gestion du domaine routier et portuaire), sur un territoire à enjeux importants.

La taille de la DTAM (près de 180 agents) et la diversité de ses missions et de son organisation appellent une très grande implication managériale de l'équipe de direction.

Missions

Créée en 2011 par fusion des directions de l'agriculture et de la forêt, de l'équipement et des affaires maritimes, la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) est un service déconcentré de l'Etat, relevant des ministres chargés de la transition écologique et solidaire, de la cohésion des territoires, de l'agriculture et de l'alimentation.

Placée sous l'autorité du préfet et conformément aux articles 16 et 17 du décret n° 2010-728 du 12 août 2013, la DTAM assure des missions dévolues aux directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) aux directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), et aux directions de la Mer (DM) dans une organisation mutualisée qui favorise le partage des métiers et des compétences. La DTAM présente la particularité de gérer le laboratoire d'analyse alimentaire et d'assurer la direction du port de Saint-Pierre-et-Miquelon, dernier port d'intérêt national et principal vecteur d'approvisionnement de l'archipel.

La DTAM est par ailleurs mise à disposition du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon pour l'entretien, la gestion et l'exploitation d'infrastructures routières et aéroportuaires de la collectivité, l'entretien de son patrimoine immobilier et en appui à la gestion des dispositifs d'aides de la collectivité en matière de logement et de soutien à l'économie agricole.

Le directeur adjoint assiste le directeur dans l'ensemble de ses missions et plus particulièrement pour la mise en œuvre des politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation et de la politique forestière. Il participe au pilotage général de la structure, au dialogue social et il supplée le directeur pour la totalité de ses missions en cas d'absence ou d'empêchement.

Environnement

Le poste est situé à Saint-Pierre, siège de la DTAM qui dispose en outre d'une antenne territoriale située à Miquelon, placée sous la responsabilité du directeur-adjoint.

La DTAM entretient, à l'échelle territoriale, des liens étroits avec la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP), l'administration territoriale de santé (ATS), la direction des finances publiques (DFIP) et le service territorial de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). La DTAM travaille également avec de nombreux partenaires institutionnels : conseil territorial, les deux communes, la chambre consulaire, syndicats professionnels, associations de protection de l'environnement etc.

Enfin, dans le contexte particulier lié à la situation géographique de l'archipel, les services de la DTAM entretiennent des relations régulières avec les autorités canadiennes.

Compétences

Connaissance des organisations publiques et des politiques portées par la DTAM.

Expérience d'encadrement supérieur.

Management et animation d'équipes pluridisciplinaires.

Capacités d'initiative, d'écoute, de négociation et de décision.

Capacité à piloter des projets complexes et à faire prévaloir les enjeux des politiques publiques.

Capacité d'anticipation et de vision prospective et transversale.

Modalités de candidature

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès prévues par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat. Conformément aux dispositions de l'article 12 de ce décret, les dossiers de candidature doivent être adressés, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention du secrétaire général par intérim (secrétariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.

Le dossier de candidature devra comprendre une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, un état des services et le dernier arrêté de situation administrative dans le corps ou l'emploi d'origine.

Personnes à contacter

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Romain Guillot, directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer (05-08-41-12-02, romain.guillot@equipement-agriculture.gouv.fr).

Mme Claudine Lebon, déléguée à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'alimentation et de l'agriculture (01-49-55-41-55, claudine.lebon@agriculture.gouv.fr).